

**Préfecture de région Pays de la Loire**  
**Direction régionale des affaires culturelles – Service Livre et Lecture**

**Dotation Générale de Décentralisation en faveur des bibliothèques**

**Engagement sur les moyens de fonctionnement d'une bibliothèque/médiathèque**

Les opérations de bâtiment et d'équipement mobilier soutenues par l'État au titre de la D.G.D. Bibliothèques peuvent bénéficier d'une bonification fonctionnelle de 10 % du taux d'intervention de l'État au-delà d'un taux de base et d'une possible bonification territoriale.

Deux critères liés aux moyens de fonctionnement de la future bibliothèque sont pris en compte pour l'attribution de cette bonification : l'emploi permanent et les horaires d'ouverture hebdomadaires.

Elle sera attribuée si, pour les 2 critères retenus, les moyens de fonctionnement de la future bibliothèque se situent au moins à hauteur de la médiane nationale des bibliothèques relevant de la même strate de population (profil-type disponible auprès de la DRAC).

Pour les bibliothèques en gestion intercommunale, une part d'emploi intercommunal consacrée à des tâches communales (catalogage, indexation, saisie informatique...) peut-être ajoutée avec une argumentation à l'appui.

Dans la mesure où les chiffres indiqués peuvent ouvrir droit à une bonification fonctionnelle de l'aide de l'État, ils engagent juridiquement la collectivité ou l'EPCI quant à leur exactitude.

Pour vérifier l'éligibilité à cette bonification fonctionnelle, nous vous remercions de bien vouloir indiquer les renseignements nécessaires pour les 2 critères ci-dessous **à l'ouverture de la bibliothèque** :

➤ **Département** : |\_|\_|\_|

➤ **Collectivité ou EPCI** :

- ◆ nombre et type d'emplois en équivalent temps plein pour la gestion de la seule bibliothèque :
- ◆ calendrier prévisionnel de recrutement pour chaque emploi créé :
- ◆ volume horaire d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque à tous publics (pondération sur l'année le cas échéant): \_\_\_\_\_ H \_\_\_\_\_

**Le signataire garantit l'exactitude des informations portées dans la présente fiche.**

Cachet de la collectivité et Signature Élu(e)

Document à retourner avec le dossier de demande de subvention

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mme Loa LEBRETON :

- par téléphone au 02 40 14 28 20
- par courriel : [loa.lebreton@culture.gouv.fr](mailto:loa.lebreton@culture.gouv.fr) ou [livre.paysdelaloire@culture.gouv.fr](mailto:livre.paysdelaloire@culture.gouv.fr)